

26 janvier 2010

10.304

Question du groupe PopVertsSol**Diminution des apprentis à l'Etat?**

Depuis quelque temps, le Conseil d'Etat s'est engagé, et nous nous en réjouissons, à revaloriser et favoriser les formations duales, autrement dit l'apprentissage.

Or, "faites comme je dis, pas comme je fais", la lecture du budget 2010 a moyen d'interpeller plus d'un député convaincu des vertus de l'exemplarité de l'Etat. En effet, en page 103, les commentaires expliquent ainsi la diminution du poste *301050 Salaires stagiaires et apprenants* du Service des ressources humaines: *"Pour des raisons budgétaires, l'enveloppe réservée aux apprentis et aux stagiaires a été redimensionnée"*.

Alors que le canton de Neuchâtel a un taux d'apprentis parmi les plus bas de Suisse, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer sa surprenante stratégie?

Signataires: L. Debrot, D. Angst, V. Jaquet, M. Ebel, P.-A. Thiébaud, J.-C. Pedroli, G. Hirschy, C. Maeder-Milz, L. Ducommun, T. Bregnard, C. Leimgruber et D. de la Reussille.